

Procuration sur compte bancaire

Modèle à remplir — articles 1984 et suivants du code civil · juricentral.com

1. LE TITULAIRE DU COMPTE (MANDANT)

Titulaire — Nom et prénom

Né(e) le, à

Adresse

Pièce d'identité (type et n°)

2. LE MANDATAIRE

Mandataire — Nom et prénom

Né(e) le, à

Adresse

Pièce d'identité (type et n°)

3. LE COMPTE CONCERNÉ

Établissement et agence

IBAN ou numéro de compte

4. OPÉRATIONS AUTORISÉES — RAYER CELLES QUI NE LE SONT PAS

Dépôts et retraits d'espèces

Émission et endossement de chèques

Virements vers les autres comptes du titulaire

Autre (préciser)

Plafond éventuel par opération ou par mois

5. DURÉE

À compter du

Jusqu'au

Le mandataire n'acquiert aucun droit de propriété sur les fonds et rend compte de sa gestion (art. 1993 c. civ.). Sont exclus, sauf mandat exprès, la clôture du compte, la souscription de tout crédit et la modification des clauses bénéficiaires (art. 1988 c. civ.). La procuration est révocable à tout moment (art. 2004 c. civ.) et **prend fin de plein droit au décès du titulaire** (art. 2003 c. civ.).

Fait à, le

« Bon pour pouvoir »

Spécimen de signature

« Bon pour acceptation de pouvoir »

Signature du titulaire

Signature du mandataire

Modèle gratuit — juricentral.com. La plupart des banques enregistrent la procuration sur leur propre formulaire ; ce document exprime votre volonté et prépare l'entretien. Contenu informatif, ne constitue pas un conseil juridique personnalisé.